

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYANE

COMMUNE DE KOUROU

ENQUETE PUBLIQUE
du 18 janvier 2018 au 5 février 2018

OBJET : Demande par la société **ORANGE NETWORKS INFRASTRUCTURE ET SERVICES** d'une concession d'utilisation du domaine public maritime pour l'installation et l'atterrage du câble sous marin de télécommunication « **KANAWA** » reliant la **MARTINIQUE** et la **GUYANE** sur la plage de la Cocoteraie. Commune de **KOUROU**.

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

(nombre de pages: 8)

COMMISSAIRE ENQUETEUR : LUCAS Frédy, lieutenant-colonel honoraire

KOUROU. Plage de la Cocoteraie. Câble sous-marin de télécommunication « KANAWA » entre la MARTINIQUE et la GUYANE. Demande de concession d'utilisation du domaine public maritime par ORANGE NETWORKS INFRASTRUCTURES ET SERVICES.

Enquête publique du 18 janvier 2018 au 5 février 2018.

Commissaire enquêteur (décision TA n°E17000021/97) : LUCAS Frédy lieutenant colonel honoraire

SOMMAIRE

1. GENERALITES

- 1.1. Préambule
- 1.2. Objet de l'enquête
- 1.3. Cadre juridique
- 1.4. Nature et caractéristiques du projet
- 1.5. Composition du dossier

2. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

- 2.1. Désignation du commissaire enquêteur
- 2.2. Modalités de l'enquête
- 2.3. Information effective du public
- 2.4. Clôture de l'enquête et modalités de transfert du dossier et du registre
- 2.5. Relation comptable des observations

3. ANALYSE DES OBSERVATIONS

4. CONCLUSIONS MOTIVEES

5. REFERENCES

6. PIECES JOINTES.

KOUROU. Plage de la Cocoteraie. Câble sous-marin de télécommunication « KANAWA » entre la MARTINIQUE et la GUYANE. Demande de concession d'utilisation du domaine public maritime par ORANGE NETWORKS INFRASTRUCTURES ET SERVICES.

Enquête publique du 18 janvier 2018 au 5 février 2018.

Commissaire enquêteur (décision TA n°E17000021/97) : LUCAS Frédy lieutenant colonel honoraire

1. GENERALITES

1.1. Préambule

Actuellement en matière de télécommunication, la GUYANE est desservie par un câble sous-marin (AMERICA2).

La société ORANGE projette de mettre en place une deuxième liaison sous-marine entre la GUYANE et la MARTINIQUE.

L'atterrage du nouveau câble sous-marin est prévu à KOUROU (plage de la Cocoteraie) du coté de la GUYANE et sur le territoire de la commune de SCHOELCHER en MARTINIQUE.

1.2. Objet de l'enquête

La présente enquête publique concerne la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime (DPM) pour l'installation et l'atterrage du câble sous-marin de télécommunication « KANAWA » reliant la MARTINIQUE et la GUYANE sur la plage de la Cocoteraie (à KOUROU) par la société ORANGE NETWORKS INFRASTRUCTURES ET SERVICES.

1.3. Cadre juridique

Par arrêté DEAL/UPR/n°260 du 28 décembre 2017, le Préfet de la région GUYANE ordonne l'ouverture d'une enquête publique et définit les modalités d'organisation.

Un dossier et un registre ont été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux heures ouvrables de la mairie de KOUROU. Le commissaire enquêteur a effectué des permanences de 10H00 à 13H00 en mairie de KOUROU les 18, 25 janvier et le 5 février 2018.

L'arrêté n°R03-2017-06-29-16 du préfet de la Région GUYANE en date du 29 juin 2017 exempte ce projet de la réalisation d'une étude d'impact.

1.4. Nature et caractéristiques du projet

Le projet consiste à poser un câble sous-marin de 1694 km entre la GUYANE et la MARTINIQUE. Ce câble aura une capacité de 10 térabits par seconde.

En GUYANE, le câble arrivera à KOUROU sur la plage de la Cocoteraie dans une chambre-plage enterrée, de 4x2x3 mètres (en béton), construite en bordure de la route. Elle permet le raccordement du câble au réseau terrestre.

Sur l'emprise de la plage, le câble est enfoui dans le sable à 2 mètres de profondeur. En mer il est ensouillé à 1 mètre de profondeur sur une longueur de 129 km puis posé sur le fond.

La pose du câble se fera avec un navire câblé et des moyens spécialisés.

Le coût des travaux est estimé à 1672237€.

Les travaux sont prévus en février-mars 2018, en dehors de la période de ponte des tortues marines.

La mise en service du câble est programmé pour la fin 2018.

KOUROU. Plage de la Cocoteraie. Câble sous-marin de télécommunication « KANAWA » entre la MARTINIQUE et la GUYANE. Demande de concession d'utilisation du domaine public maritime par ORANGE NETWORKS INFRASTRUCTURES ET SERVICES.

Enquête publique du 18 janvier 2018 au 5 février 2018.

Commissaire enquêteur (décision TA n°E17000021/97) : LUCAS Frédy lieutenant colonel honoraire

La demande de concession d'utilisation du domaine public maritime (DPM) concerne une longueur de 45,36 kilomètres dont 20 mètres sur la plage. La distante restante (110 mètres) jusqu'à la chambre-plage ne fait pas partie du DPM.

La surface totale de la concession d'utilisation du DPM est de 1428,02 m².

Une convention d'utilisation du DPM sera établie entre l'État représenté par le préfet de GUYANE et la société ORANGE. La durée de la concession sera de 30 ans. Elle pourra être reconduite pour une durée similaire. La société ORANGE devra s'acquitter d'une redevance domaniale fixée par la Direction Générale des Finances Publiques.

1.5. Composition du dossier

Le dossier d'enquête mis à la disposition du public est constitué de treize (13) documents:

- l'arrêté DEAL/UPR/N°260 du 28 décembre 2017 du Préfet de la région GUYANE portant ouverture de l'enquête publique transmis par lettre DEAL/PSDD/UPR/KAN°263 du 28 décembre 2017

- la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime pour le câble sous-marin de télécommunication « KANAWA » en GUYANE (juillet 2017)

- l'arrêté n°R03-2017-06-29-16 du préfet de la Région GUYANE (exemption de la réalisation d'une étude d'impact) en date du 29 juin 2017

- le résumé non technique (juillet 2017)

- le projet de convention de concession d'utilisation de domaine public maritime

- l'avis du délégué du gouvernement pour l'action de l'État en mer en date du 4 août 2017

- l'avis de la Direction Régionale des Finances Publiques de GUYANE en date du 6 septembre 2017

- l'avis du commandant de la gendarmerie de GUYANE en date du 12 septembre 2017

- l'avis de la Direction des affaires culturelles de GUYANE en date du 13 septembre 2017

- l'avis de Commission Nautique Locale (Direction de la mer de GUYANE) en date du 29 septembre 2017

- l'avis de DEAL/Unité Risques, Énergies, Mines et Déchets en date du 4 octobre 2017

- l'avis de DEAL/Service Fleuves, Littoral Aménagement et Gestion en date du 14 novembre 2017

- l'avis d'enquête publique.

2. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

2.1. Désignation du commissaire enquêteur

Le 17 novembre 2017, le tribunal administratif de la GUYANE sollicite le commissaire enquêteur pour lui proposer de conduire cette enquête publique.

KOUROU. Plage de la Cocoteraie. Câble sous-marin de télécommunication « KANAWA » entre la MARTINIQUE et la GUYANE. Demande de concession d'utilisation du domaine public maritime par ORANGE NETWORKS INFRASTRUCTURES ET SERVICES.

Enquête publique du 18 janvier 2018 au 5 février 2018.

Commissaire enquêteur (décision TA n°E17000021/97) : LUCAS Frédy lieutenant colonel honoraire

Par décision n° E17000021/97 du 11 décembre 2017 le Président du tribunal administratif de la GUYANE désigne monsieur LUCAS Frédy en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête objet du présent rapport.

2.2 Modalités de l'enquête

Le 18 décembre 2017, une réunion préalable à l'enquête a eu lieu dans les locaux de la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL) à CAYENNE entre madame AZOR¹ et le commissaire enquêteur. Un exemplaire du dossier d'enquête a été remis à ce dernier.

Par arrêté DEAL/UPR/n°260 du 28 décembre 2017 le Préfet de la région GUYANE a ordonné l'ouverture de la présente enquête publique.

Le 10 janvier 2018, le commissaire enquêteur a eu un entretien à KOUROU avec monsieur SERGUES² à KOUROU. Ce même jour une visite du site concerné par le projet a été effectuée.

Le 10 janvier 2018 le commissaire enquêteur a été reçu en entretien par monsieur FARGUES³ dans les locaux de la DEAL à DEGRAD DES CANNES.

Le 15 janvier 2018, une réunion, entre le commissaire enquêteur et madame MATIGNON, a eu lieu en mairie de KOUROU pour préciser les modalités de déroulement de l'enquête publique.

Le 15 janvier 2018 le registre d'enquête pour recueillir les observations du public a été ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

L'enquête publique s'est déroulée du jeudi 18 janvier 2018 au lundi 5 février 2018 (soit une durée effective de 19jours).

Le registre et un dossier d'enquête ont été mis à la disposition du public à la mairie de KOUROU pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur a été présent en mairie de KOUROU pour recevoir le public de 10H00 à 13H00 les 18, 25 janvier et 5 février 2018.

2.3. Information effective du public

Un avis d'enquête publique a été publié dans le journal « FRANCE GUYANE » du 3 janvier 2018 et celui du 22 janvier 2018.

Le commissaire enquêteur a constaté l'affichage de l'avis d'enquête publique sur le site du projet le 10 janvier 2018.

Le mardi 23 janvier 2018, une journaliste de « FRANCE-GUYANE » a questionné le commissaire enquêteur, par téléphone, sur le déroulement de l'enquête publique. Un article⁴ sur

1 Unité procédures et réglementation à la DEAL de GUYANE

2 Directeur intervention et réseaux GUYANE de la société ORANGE

3 Service Fleuves Littoral Aménagement et Gestion de la DEAL

4 Article joint au présent rapport (cf chapitre 6)

KOUROU. Plage de la Cocoteraie. Câble sous-marin de télécommunication « KANAWA » entre la MARTINIQUE et la GUYANE. Demande de concession d'utilisation du domaine public maritime par ORANGE NETWORKS INFRASTRUCTURES ET SERVICES.

Enquête publique du 18 janvier 2018 au 5 février 2018.

Commissaire enquêteur (décision TA n°E17000021/97) : LUCAS Frédy lieutenant colonel honoraire

ce sujet est publié dans le journal du 24 janvier 2018. Il précise notamment qu'un dossier est mis à la disposition du public et qu'il est possible de faire des observations jusqu'au 5 février 2018.

L'arrêté d'organisation d'enquête publique a été affiché à la mairie de KOUROU. Le commissaire enquêteur a constaté cet affichage les 18, 25 janvier et 5 février 2018.

Un certificat d'affichage⁵ a été établi par la mairie de KOUROU.

2.4. Clôture de l'enquête et modalités de transfert du dossier et du registre

L'enquête publique s'est terminée le lundi 5 février 2018. Le registre a été clôturé et récupéré par le commissaire enquêteur le mardi 6 février 2018. Il a été remis à la DEAL. Le dossier d'enquête a été conservé par la mairie de KOUROU.

Le procès verbal de clôture a été adressé pour observations, le 6 février 2018, à la société ORANGE avec copie à la DEAL.

La société ORANGE a précisé, par courriel⁶ du 7 février 2018, qu'elle n'avait pas d'observation concernant le procès verbal de clôture.

2.5. Relation comptable des observations

Le registre d'enquête publique ne contient pas d'observation du public.

3. ANALYSE DES OBSERVATIONS

Il n'y a pas eu d'observation portée à la connaissance du commissaire enquêteur.

Fait à Cayenne, le 8 février 2018
LUCAS Frédy, commissaire enquêteur



⁵ Document joint au présent rapport (cf chapitre 6)

⁶ Copie du courriel en annexe

KOUROU. Plage de la Cocoteraie. Câble sous-marin de télécommunication « KANAWA » entre la MARTINIQUE et la GUYANE. Demande de concession d'utilisation du domaine public maritime par ORANGE NETWORKS INFRASTRUCTURES ET SERVICES.

Enquête publique du 18 janvier 2018 au 5 février 2018.

Commissaire enquêteur (décision TA n°E17000021/97) : LUCAS Frédy lieutenant colonel honoraire

4. CONCLUSIONS MOTIVEES

La société ORANGE souhaite mettre en place un câble sous-marin de télécommunication entre la GUYANE et la MARTINIQUE. En GUYANE l'atterrage du câble est prévu à KOUROU, plage de la Cocoteraie. Ce projet sera en partie implanté sur le domaine public maritime sur une longueur de 45,36 km dont 20 m sur la plage.

L'enquête publique réalisée du 18 janvier au 5 février 2018 (soit une durée de 19 jours), concerne la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime pour l'installation et l'atterrage du câble sous-marin de télécommunication « KANAWA » reliant la GUYANE à la MARTINIQUE sur la plage de la Cocoteraie à KOUROU.

Aucun avis défavorable n'a été recueilli au cours de l'enquête.

L'installation de ce câble devrait accroître et fiabiliser les capacités de communications au profit de la GUYANE.

La mise en service d'un deuxième câble de télécommunication devrait favoriser le développement de la GUYANE

Dans le dossier, à la disposition du public, il apparaît que l'impact environnemental de ce projet est très faible. Les travaux sont prévus hors de la période de ponte des tortues marines.

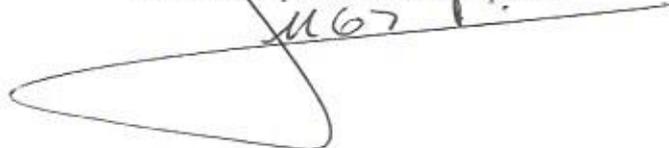
Les installations étant enterrées, l'impact visuel est négligeable sur la plage de la Cocoteraie.

Le dossier présenté au public précise également que la réalisation de ce projet est conforme aux règles d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la commune de KOUROU.

Une convention de concession d'utilisation du domaine public maritime sera signée entre l'État et la société ORANGE SA. Cette dernière devra s'acquitter d'une redevance annuelle.

En conséquence j'émet **un avis favorable** à cette demande de concession d'utilisation du domaine public maritime, au profit de la société ORANGE SA, pour l'installation et l'atterrage du câble sous-marin « KANAWA », reliant la GUYANE à la MARTINIQUE, sur la plage de la Cocoteraie, sur la commune de KOUROU.

Fait à Cayenne, le 8 février 2018
LUCAS Frédy, commissaire enquêteur



KOUROU, Plage de la Cocoteraie. Câble sous-marin de télécommunication « KANAWA » entre la MARTINIQUE et la GUYANE. Demande de concession d'utilisation du domaine public maritime par ORANGE NETWORKS INFRASTRUCTURES ET SERVICES.

Enquête publique du 18 janvier 2018 au 5 février 2018.

Commissaire enquêteur (décision TA n°E17000021/97) : LUCAS Frédy lieutenant colonel honoraire

5. REFERENCES

- La décision du tribunal administratif de la GUYANE n°E17000021/97 du 11 décembre 2017 relative à la désignation du commissaire enquêteur
- L'arrêté DEAL/UPR/n°260 du 28 décembre 2017 relatif à l'ouverture de l'enquête publique
- Le dossier d'enquête mis à la disposition du public concernant la demande de concession d'utilisation du DPM.

6. PIECES JOINTES

- Une copie (4 pages) du registre d'enquête.
- Copies (2 pages) des publications de l'avis d'enquête dans « FRANCE GUYANE»
- Copie (1 page) de l'article publié le 24 janvier 2018 dans « FRANCE-GUYANE »
- Un certificat d'affichage (1 page) de la mairie de KOUROU.
- Courriels du 7 février 2018 (2 pages) de la société ORANGE adressés au commissaire enquêteur.

KOUROU. Plage de la Cocoteraie. Câble sous-marin de télécommunication « KANAWA » entre la MARTINIQUE et la GUYANE. Demande de concession d'utilisation du domaine public maritime par ORANGE NETWORKS INFRASTRUCTURES ET SERVICES.

Enquête publique du 18 janvier 2018 au 5 février 2018.

Commissaire enquêteur (décision TA n°E17000021/97) : LUCAS Frédy lieutenant colonel honoraire

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : Demande de concession d'utilisation du domaine public maritime (DPM) pour l'installation et l'atténage du câble sous-marin de télécommunication « KANAWA », reliant la MARTINIQUE à la GUYANE, sur la plage de la Cocoteraie, sur la commune de KOUROU (97310).

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Demande de concession d'utilisation du domaine public maritime (DPM) pour l'installation et l'atterrage du câble sous-marin de télécommunication « KANAWA », reliant la MARTINIQUE à la GUYANE, sur la plage de la Cocoterie, sur la commune de KOUROU (97310).

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 260 en date du 28 décembre 2017 de

M. le Maire de :

M. le Préfet de : la Région GUYANE

~~Président de la commission d'enquête~~ — Commissaire enquêteur :

Membres titulaires :	M	<u>LUCAS Fredy</u>	qualité	<u>retraite</u>
	M	/	qualité	
	M	/	qualité	
	M	/	qualité	
Membres suppléants :	M	/	qualité	
	M	/	qualité	
	M	/	qualité	

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 18 janvier 2018 au 5 février 2018
 les lundi / mardi / et jeudi de 8^h à 13^h30 et de 15^h à 18^h
 les mercredi / et vendredi de 8^h à 14^h et de _____ à _____
 les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Bois de KOUROU (97310)

Autres lieux de consultation du dossier : _____

Registre d'enquête :

comportant 32 page ~~feuilles~~ non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à : Bois de KOUROU 30 avenue des roches 97310 KOUROU (cf avis d'urgence publique)

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : Bois de KOUROU (cf avis d'urgence publique)

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les	<u>18 janvier 2018</u>	de	<u>10^h</u>	à	<u>13^h</u>	et de	
les	<u>25 janvier 2018</u>	de	<u>10^h</u>	à	<u>13^h</u>	et de	
les	<u>5 février 2018</u>	de	<u>10^h</u>	à	<u>13^h</u>	et de	
les	/	de	/	à	/	et de	/
les	/	de	/	à	/	et de	/
les	/	de	/	à	/	et de	/

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

1/32
NF

PREMIÈRE JOURNÉE

Les / de / heures à / heures

Observations de M⁽¹⁾

Judi 18 janvier 2018 Permanence du commissaire enquêteur de
de 10^h à 13^h00

Just

Mardi 23 janvier 2018. Une journaliste de FRANCE-GUYANE contacte le
commissaire enquêteur, par téléphone, pour le questionner sur le
déroulement de l'enquête publique.

Le mercredi 24 janvier 2018 un article est publié sur ce sujet dans le
journal FRANCE-GUYANE (l'article sera mis en annexe du rapport du
commissaire enquêteur)

Just

Judi 25 janvier 2018. Permanence du commissaire enquêteur
de 10^h à 13^h00.

Just

Lundi 5 février 2018. Permanence du commissaire enquêteur
de 9^h45 à 13^h00

Just

2/32 VF

Le mardi 6 février 2018 à 10^H00 heures

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), LUCAS Fredy commissaire enquêteur déclare clos le présent registre
qui a été mis à la disposition du public pendant dix neuf (19) jours consécutifs,
du 18 janvier 2018 au 5 février 2018
de _____ heures à _____ heures et
de _____ heures à _____ heures
pendant les heures d'ouverture de la mairie de KOUROU.

Les observations ont été consignées au registre

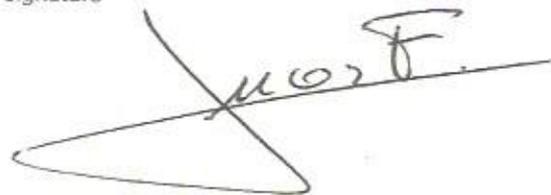
Aucune observation du public consignée dans le registre
par _____ personnes (pages n° _____ à _____).

En outre, j'ai reçu

_____ lettres ou notes écrites
qui sont annexées au présent registre : Aucune lettre ou note reçue.

- 1 lettre en date du _____ de M _____
- 2 lettre en date du _____ de M _____
- 3 lettre en date du _____ de M _____
- 4 lettre en date du _____ de M _____
- 5 lettre en date du _____ de M _____
- 6 lettre en date du _____ de M _____

signature



17/32

RF



**PREFET DE LA REGION GUYANE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

La société ORANGE SA sollicite demande de concession d'utilisation du domaine public maritime pour l'installation et l'atterrage du câble sous-marin de télécommunication « Kanawa » (reliant la Martinique à la Guyane) sur la plage de la Cocoterale, sur la commune de Kourou

Une enquête publique d'une durée de 19 jours sur la commune de Kourou est prescrite du jeudi 18 janvier 2018 au lundi 05 février 2018 inclus. Elle est relative à la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime pour l'installation et l'atterrage du câble sous-marin de télécommunication, « Kanawa » (reliant la Martinique à la Guyane) sur la plage de la Cocoterale, sollicitée par la société ORANGE SA. La superficie sollicitée du Domaine Public Maritime représente une surface totale de 1428,02m2 depuis le rivage de la mer jusqu'à la limite de mer territoriale.

Le maître d'ouvrage est la société ORANGE SA dont le siège social se situe au 78, rue Olivier de Serres 75 015 Paris Cedex 15 - Contact : M. Sébastien TESIO, chef de projets
Coordonnées : Mobile : +33 786 989 317 - courriel : sebastien.tesio@orange.com
Ce dossier a été institué conformément à l'article R. 2124 du Code général de la propriété des Personnes Publiques (CG3P), par la DEAL, service Fleuves, Aménagement et Gestion (FLAG), unité Littoral.
Le commissaire enquêteur, désigné par le président du Tribunal Administratif de Guyane, est M. Frédy LUCAS retraité. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique et les pièces réglementaires sont consultables :

- sur internet aux adresses suivantes : préfecture de la Guyane - www.guyane.pref.gouv.fr (annonces - enquêtes publiques) - DEAL www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques).
- sur support papier : à la mairie de Kourou - 30 avenue des roches 97 310 Kourou
courriel : js.szakow@ville-kourou.fr
- sur support papier à la DEAL Guyane située rue Carlos Finlay
Impasse Buzaré - CS 76003 - 97306 Cayenne Cedex

Le public pourra formuler ses observations par courrier ou par courriel au commissaire enquêteur : fredy.lucas@hotmail.fr ou par le courriel de la DEAL : is.szakow@ville-kourou.fr - mairie de Kourou - 30 avenue des roches 97 310 Kourou

Les observations formulées seront annexées au registre d'enquête disponible en mairie. Le public pourra aussi consigner ses observations et propositions à la mairie de Kourou directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tous les jours aux heures normales d'ouverture des bureaux, à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés à savoir :

- Horaires de la mairie de Kourou :
Lundi / mardi et jeudi : 8h-13h30 / 15h-18h
Mercredi et vendredi : 8h-14h
- Permanences : Le commissaire enquêteur M. Frédy LUCAS recevra le public à la mairie de Kourou de 10 heures à 13 heures :

- 1ère permanence jeudi 18 janvier 2018
 - 2ème permanence jeudi 25 janvier 2018
 - 3ème permanence lundi 5 février 2018
- A l'issue de l'enquête publique, le rapport et conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an, à la mairie de Kourou et sur les sites internet suivants : www.guyane.pref.gouv.fr - (annonces - enquêtes publiques)
- DEAL www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques).
Des informations sur le projet peuvent être demandées à : M. Frédy LUCAS - 06 94 968 001
- la DEAL Guyane : unité Littoral service Fleuves, Aménagement et Gestion
- la Société Orange SA : M. Sébastien TESIO
chef de projets - Coordonnées : Mobile : +33 786 989 317
courriel : sebastien.tesio@orange.com.

Pour le Préfet, par délégation

Emploi

OFFRE DE

Technicien électronique, cubain, professionnel et sérieux parlant un peu français, cherche emploi stable dans entreprise. Tél : 0694 15 10 24 ou 0594 46 99 72

Recherche job ménage et repassage sur Cayenne, Remire Montjoly et Matoury - 0694.26.37.87

Cherche travail jardinage, abattage, entretien avec débroussaillage, ratissage, etc., 0694.95.32.79/0594.35.79.84

Immobilier

Aspir

• Nous recherchons pour notre clientèle de fonctionnaires et chefs d'entreprise des maisons et des appartements à vendre sur le secteur de Cayenne, Remire-Montjoly, Matoury ou Kourou. Budget maxi 450000 euros 0694 282480

VENTE VILLA

251 - 300 000 Euros
Vds villa T4 sur Kourou avec piscine en r+1 sur un terrain de 450 m2
278 000 euros FAI 0694 282480

Vds villa T4 sur Kourou avec piscine en r+1 sur un terrain de 450 m2
278 000 euros FAI 0694 282480

351 - 400 000 Euros
Vds Villa T5 sur Kourou avec bureau en R+1 sur 663 m2 de terrain 370 000 euros FAI 0694 282480

CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 17/11/2017, il a été constitué une SCCV présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : S.C.C.V ADSUIM ; SIEGE SOCIAL : 22, rue du Docteur Gipelet - 97300 CAYENNE ; CAPITAL : 4 000 € OBJET : L'acquisition de droits immobiliers et de tous terrains ; La vente, en totalité ou par fraction des immeubles construits, avant ou après leur achèvement ; Et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations financières, ou mobilières ou immobilières de caractère purement civil et se rattachant à l'objet social. DUREE : 6 ans ; GERANT : CANOVA Georges demeurant 22, rue du Docteur Gipelet 97300 CAYENNE. La société sera immatriculée au RCS de CAYENNE. F3027290

CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 20/11/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : S.A.S ; DENOMINATION : C INVEST ; SIEGE SOCIAL : 22, rue du Docteur Gipelet - 97300 CAYENNE ; CAPITAL SOCIAL : 5 000 € ; OBJET : détenir des titres de participation dans une ou plusieurs sociétés appartenant à des différents secteurs d'activité, fournir un support administratif, financier et juridique à ses filiales (holding active), effectuer des actions de contrôle, aider au lancement d'entreprises récemment créées, gérer des brevets, gérer des placements et financements
Et, plus généralement toutes opérations économiques, juridiques, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social (y compris toute activité de conseil se rapportant directement ou indirectement à l'objet social). DUREE : 99 ans à

ERRATUM

Parution du 08/11/2017 : Constitution de la S.A.S. TPT : À lire, CAPITAL : 7 000 € ;
Pour avis, F3027392

LIQUIDATION

SUD AMERIQUE MARINE
EURL au capital de 7 622 € (en liquidation)
19, rue Toussaint Louverture - 97310 Kourou

RCS Cayenne 394 566 696
Par décision en date du 31/12/2017, l'associé unique, de l'EURL SUD AMERIQUE MARINE en sa qualité de liquidateur, a établi les comptes de liquidation et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal mixte de commerce de Cayenne et la société sera radiée du dit registre. F3027422

DISSOLUTION

ECO-CAR GUYANE
SARL au capital de 30 000 €
2421 Route de Baduel - 97300 CAYENNE
SIRET : 489 832 139 00013

Aux termes du Procès verbal en date du 21/12/2017, il a été statué la dissolution, la disparition, la clôture de la société SARL ECO-CAR GUYANE à compter du 01/01/2018 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur : Monsieur HOOSENBUX Jamal demeurant au 2421 Route de Baduel - 97300 CAYENNE. Avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de

lundi 22 janvier 2018 FRANCE GUYANE N° 8818



PREFET DE LA REGION GUYANE AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La société ORANGE SA sollicite demande de concession d'utilisation du domaine public maritime pour l'installation et l'atterrage du câble sous-marin de télécommunication « Kanawa » (reliant la Martinique à la Guyane) sur la plage de la Cocoterale, sur la commune de Kourou

Une enquête publique d'une durée de 19 jours sur la commune de Kourou est prescrite du jeudi 18 janvier 2018 au lundi 05 février 2018 inclus. Elle est relative à la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime pour l'installation et l'atterrage du câble sous-marin de télécommunication « Kanawa » (reliant la Martinique à la Guyane) sur la plage de la Cocoterale, sollicitée par la société ORANGE SA.

La superficie sollicitée du Domaine Public Maritime représente une surface totale de 1428,02m² depuis le rivage de la mer jusqu'à la limite de mer territoriale.

Le maître d'ouvrage est la société ORANGE SA dont le siège social se situe au 78, rue Olivier de Serres 75 015 Paris Cedex 15 - Contact : M. Sébastien TESIO, chef de projets
Coordonnées : Mobile : +33 786 989 317 - courriel : sebastien.tesio@orange.com
Ce dossier a été instruit conformément à l'article R. 2124 du Code général de la propriété des Personnes Publiques (CG3P), par la DEAL, service Fleuves, Aménagement et Gestion (FLAG), unité Littoral.
Le commissaire enquêteur, désigné par le président du Tribunal Administratif de Guyane, est M. Frédy LUCAS retraité. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique et les pièces réglementaires sont consultables :

- sur internet aux adresses suivantes : préfecture de la Guyane - www.guyane.pref.gouv.fr (annonces - enquêtes publiques) - DEAL www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques)
- sur support papier, à la mairie de Kourou - 30 avenue des roches 97 310 Kourou standard 0594 223 131 - contact M. Jean-Samuel SZAKOW - directeur général des Services courriel : js.szakow@ville-kourou.fr
- sur support papier à la DEAL Guyane située rue Carlos Finley Impasse Buzaré - CS 76003 - 97306 Cayenne Cedex 0594 295 136 ou 0594 297 554 sur rendez-vous.

Le public pourra formuler ses observations par courriel ou par courriel au commissaire enquêteur : fredy.lucas@hotmail.fr ou par le courriel de la DEAL : enquete-publique.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr ou à la mairie de Kourou : js.szakow@ville-kourou.fr - mairie de Kourou - 30 avenue des roches 97 310 Kourou

Les observations formulées seront annexées au registre d'enquête disponible en mairie.
Le public pourra aussi consigner ses observations et propositions à la mairie de Kourou directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tous les jours aux heures normales d'ouverture des bureaux, à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés à savoir :

- Horaires de la mairie de Kourou :
 - Lundi / mardi et jeudi : 8h-13h30 / 15h-18h
 - Mercredi et vendredi : 8h-14h
 - Permanences : Le commissaire enquêteur M. Frédy LUCAS recevra le public à la mairie de Kourou de 10 heures à 13 heures :
 - 1^{ère} permanence jeudi 18 janvier 2018
 - 2^{ème} permanence jeudi 25 janvier 2018
 - 3^{ème} permanence lundi 5 février 2018
 - A l'issue de l'enquête publique, le rapport et conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an, à la mairie de Kourou et sur les sites internet suivants : www.guyane.pref.gouv.fr - (annonces - enquêtes publiques)
 - DEAL.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques).
- Des informations sur le projet peuvent être demandées à : M. Frédy LUCAS - 06 94 968 001
- la DEAL Guyane : unité Littoral service Fleuves, Aménagement et Gestion
 - la Société Orange SA : M. Sébastien TESIO
 - la Société Orange SA : M. Sébastien TESIO
 - chef de projets - Coordonnées : Mobile : +33 786 989 317
 - courriel : sebastien.tesio@orange.com.

Pour le Préfet, par délégation

Le 3^{ème} Salon de la

GASTRONOMIE

des OUTRE-MER et de la FRANCOPHONIE

SAGASDOM.COM

2-3-4 FÉVRIER 2018

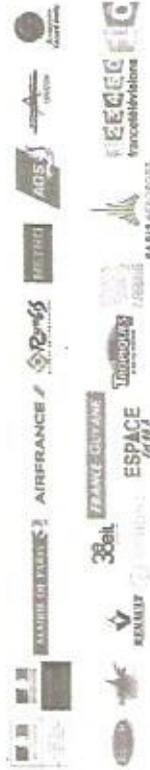
PALAIS DES EXPOSITIONS - HALL 5
PORTE DE VERSAILLES/PARIS

SOUS LE PATRONAGE DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
AVEC LE SOUTIEN DE MADAME ANNE HIDALGO, MAIRE DE PARIS

APGAST



INVITÉ D'HONNEUR LA POLYNÉSIE FRANÇAISE



EN BREF

Le logement et le surendettement

SOCIAL. L'ADIL organise demain de 18 heures à 19h30 une nocturne qui a pour thème Le logement et le surendettement.

Dépenses imprévues, coût de la vie, difficultés de gestion, il est très facile de se retrouver en situation financière difficile et ne plus pouvoir face à ses obligations. Comment faire face au paiement du loyer lorsque les dettes s'accumulent, quand son logement est menacé ? À l'occasion de sa nocturne mensuelle, l'ADIL propose une présentation du recours au dossier de surendettement. Un rendez-vous destiné aux locataires et propriétaires occupants.

Pour tout autre renseignement contacter les numéros suivants : 0594 38 14 29 ou 0694 14 32 98.

La Kaz a vélo ouvre ses portes au public

ASSOCIATION. L'atelier coopératif de réparation de vélos de l'association Ranjé To Bisiklèt fête l'ouverture de ses portes au public samedi avec une galette festive et l'organisation d'un atelier, de 10 heures à 18 heures.

Au programme : adhésions 2018 ; collecte des vieux vélos ; un atelier dédié à la vélonomie au quotidien ; des conseils pour l'entretien régulier de son vélo ; un point sur les contrôles de sécurité avant de prendre la route ; comment être confortablement installé sur son vélo... à noter enfin qu'un jeu concours est organisé sur place pour gagner un an d'adhésion gratuite.

Rendez-vous au 17, lotissement Callimbé, 97 300 Cayenne. contact@la-kaz-a-velo.fr /
 WhatsApp : + 33 (0) 7 69 31 25 52.
 Plan d'accès : <http://la-kaz-a-velo.fr/contact/>

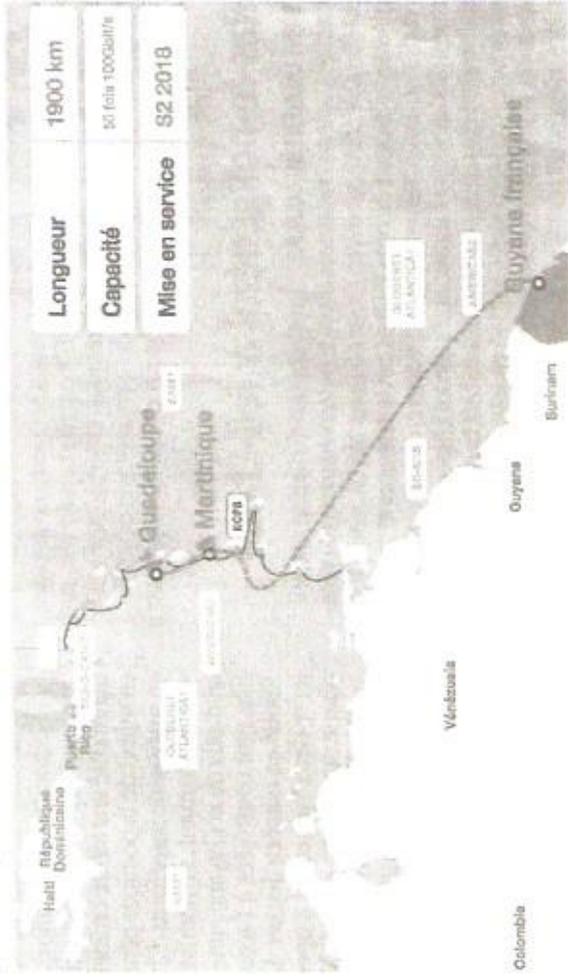
Le câble sous-marin d'Orange visé par une enquête publique

La société **Orange** a sollicité l'utilisation du domaine public maritime sur la plage de la Cocoteraie à Kourou afin d'installer son **câble sous-marin de télécommunication vers les Antilles**. Une enquête publique a débuté le 18 janvier et se poursuit jusqu'au 5 février.

Les Kourouciens ont jusqu'au 5 février pour consulter le dossier d'enquête publique et les pièces réglementaires relatives à la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime sur la plage de la Cocoteraie à Kourou, pour l'installation et l'atterrissage du câble sous-marin de télécommunication Kanawa, par la société Orange SA. Ces documents sont mis à disposition sur les sites internet de la préfecture ou de la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Deal) et en support papier à la mairie de Kourou, ainsi qu'à la Deal. Depuis le début de l'enquête le 18 janvier, trois permanences ont été organisées à la mairie, afin de permettre à la population de poser ses questions au commissaire d'enquête, Frédéric Lucas. Les deux dernières permanences se dérouleront de 10 heures à 13 heures demain et lundi 5 février.

DIX-NEUF JOURS POUR DONNER SON AVIS
 Les observations du public, transmises par courrier ou par mail au commissaire d'enquête, à la Deal ou au commissaire d'enquête jointes au registre d'enquête disponible en mairie, sous forme de feuilles non mobiles. À l'issue de cette enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront rendus publiques pendant un an à la mairie et sur les sites de la Deal et de la préfecture.

Déborah NEUSY



Un second câble sous-marin de télécommunication

La société de télécommunication Orange SA prévoit de doubler le câble de fibre optique existant, America 2, qui relie Cayenne aux Antilles et à Miami. Aujourd'hui, 80 % du trafic partant de la Guyane (téléchargements, Google, facebook, etc.) vont vers les États-Unis et le nouveau câble Kanawa, long de 1 900 kilomètres, visera à sécuriser ces flux. Contrairement à America 2, qui fait l'objet d'un consortium, le câble Kalawa sera une entité d'Orange, spécialisée dans la commercialisation des capacités de ses infrastructures réseau, qui fera des offres aux opérateurs souhaitant s'y raccorder.



Kourou, le 05 février 2018

Direction Générale des Services

Affaire suivie par : DGS

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de Kourou certifie avoir affiché dans les panneaux d’affichage extérieurs

Du 15 janvier 2018 au 05 février 2018

l’avis prescrivant l’enquête publique relative à la demande de concession d’utilisation du domaine public maritime déposée par la société ORANGE SA pour l’installation du câble sous-marin de télécommunication « Kanama » sur la plage de la Cocoteraie, commune de Kourou.

Le Directeur général des Services,



Jean-Samuel SZAKOW

RE: Enquête publique. GUYANE. KOUROU. Concession DPM. Cable KANAWA. ORANGE. PV clôture registre.

sebastien.tesio@orange.com

mer. 07/02/2018 09:36

A Frédy Lucas <fredy.lucas@hotmail.fr>;

cc: SERGUES Christophe URC CARAIBES <christophe.sergues@orange.com>; SIMONET Yann Eric IMT/OINIS <yanneric.simonet@orange.com>;

Bonjour Monsieur Lucas,

Merci pour votre retour relatif à l'enquête publique.

A la lecture de votre PV de clôture, je vous confirme que nous n'avons pas d'observations.

Merci par avance pour la finalisation du rapport.

Cordialement,



Sébastien TESIO

ORANGE/IMT/OINIS/TNS/NSS/SSD

Project Manager

Submarine System Deployment

Mobile: [+33 7 86 98 93 17](tel:+33786989317)

sebastien.tesio@orange.com

De : Frédy Lucas [mailto:fredy.lucas@hotmail.fr]

Envoyé : mercredi 7 février 2018 00:38

À : SERGUES Christophe URC CARAIBES; TESIO Sebastien IMT/OINIS

Objet : Enquête publique. GUYANE. KOUROU. Concession DPM. Cable KANAWA. ORANGE. PV clôture registre.

Bonjour

L'enquête publique concernant votre demande de concession du DPM s'est terminée le 5 février 2018.

Je vous adresse en pièce jointe le procès verbal de clôture du registre d'enquête publique. Vos éventuelles observations devront me parvenir par courriel au plus tard le 21 février 2018.

Dans l'hypothèse où vous n'avez pas d'observations, je vous invite à me le dire dès que possible par courriel pour que je puisse finaliser mon rapport. Sans réponse de votre part j'attendrai jusqu'au 21 février 2018 pour finaliser mon rapport.

Cordialement.

LUCAS Frédy

commissaire enquêteur

Ce message et ses pièces jointes peuvent contenir des informations confidentielles ou privilégiées et ne doivent donc pas être diffusés, exploités ou copiés sans autorisation. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez le signaler à l'expéditeur et le détruire ainsi que les pièces jointes. Les messages électroniques étant susceptibles d'altération, Orange décline toute responsabilité si ce message a été altéré, déformé ou falsifié. Merci.

This message and its attachments may contain confidential or privileged information that may be protected by law; they should not be distributed, used or copied without authorisation.

If you have received this email in error, please notify the sender and delete this message and its attachments.

As emails may be altered, Orange is not liable for messages that have been modified, changed or falsified.

Thank you.

Re: Enquête publique. GUYANE. KOUROU. Concession DPM. Cable KANAWA. ORANGE. PV clôture registre.

christophe.sergues@orange.com

mer, 07/02/2018 02:09

À Frédy Lucas <fredy.lucas@hotmail.fr>;

cc: TESIO Sebastien IMT/OINIS <sebastien.tesio@orange.com>;

Merci Mr LUCAS

Désolé de n'avoir pas pu vous rappeler avant une heure raisonnable mais je vous confirme notre absence d'observations et vous remercie de bien vouloir finaliser votre rapport.

Bonne soirée

Je ne manquera pas de vous rappeler demain

 http://www.orange.com/sinus/logos_mail/orange_logo.gif

Christophe Sergues

DIR Guyane

ORANGE/DOC/URCC

tél. [05 94 39 93 75](tel:0594399375)

mob. [06 94 23 01 23](tel:0694230123)

christophe.sergues@orange.com

Le 6 févr. 2018 à 20:38, Frédy Lucas <fredy.lucas@hotmail.fr> a écrit :

Bonjour

L'enquête publique concernant votre demande de concession du DPM s'est terminée le 5 février 2018.

Je vous adresse en pièce jointe le procès verbal de clôture du registre d'enquête publique. Vos éventuelles observations devront me parvenir par courriel au plus tard le 21 février 2018.

Dans l'hypothèse où vous n'avez pas d'observations, je vous invite à me le dire dès que possible par courriel pour que je puisse finaliser mon rapport. Sans réponse de votre part j'attendrai jusqu'au 21 février 2018 pour finaliser mon rapport.

Cordialement.

LUCAS Frédy

commissaire enquêteur

<KOUROU-ORANGE-Concession DPM-Cable KANAWA-PV cloture registre.pdf>

Ce message et ses pièces jointes peuvent contenir des informations confidentielles ou privilégiées et ne doivent donc pas être diffusés, exploités ou copiés sans autorisation. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez le signaler à l'expéditeur et le détruire ainsi que les pièces jointes. Les messages électroniques étant susceptibles d'altération, Orange décline toute responsabilité si ce message a été altéré, déformé ou falsifié. Merci.

This message and its attachments may contain confidential or privileged information that may be protected by law; they should not be distributed, used or copied without authorisation.

If you have received this email in error, please notify the sender and delete this message and its attachments.

As emails may be altered, Orange is not liable for messages that have been modified, changed or falsified.

Thank you.